

EN FOUILLANT DANS LES REGISTRES PAROISSIAUX

NEUFFONTAINES

La commune de Neuffontaines est située aux confins des cantons Tannay, auquel elle appartient, de Corbigny et de Lormes. Elle a le privilège de posséder deux églises, l'une au bourg sous le vocable de Notre-Dame, et l'autre, dédiée à Saint-Pierre, sur le Mont-Sabot, entourées l'une et l'autre de leur cimetière. Elle voit comme nombre d'autres communes rurales sa population diminuer d'un recensement à l'autre : de plus de 500 habitants au début de notre siècle, elle en compte malheureusement moins de 150 aujourd'hui. Pourtant Neuffontaines a été avant la Révolution Française une paroisse relativement importante et comptait encore un notaire au siècle dernier.

Registres paroissiaux et patronymes

Selon Marlière (1), l'Etat Civil de la commune remonte à 1740, ce qui est faux puisque le plus ancien registre conservé débute en 1605. Les registres sont tenus en double exemplaire à partir de 1669 et, même si la lecture en est parfois pénible -les années 1730 et 1731 sont en très mauvais état-, on ne déplore que peu de lacunes : année 1672 incomplète; lacunes de janvier 1688 à octobre 1690; 1729. Il existe des registres concernant la paroisse Saint-Pierre du Mont-Sabot de 1740 à 1752, année de sa suppression, avec une lacune (1741), ce dont nous reparlerons au cours de cette modeste étude.

Le relevé des 537 mariages célébrés tant en l'église du bourg qu'en celle du Mont-Sabot, entre 1669 et 1792, permet de situer les patronymes les plus répandus : Roumier (87 fois), Perreau (82), Blandin (75), Perdriat (70), Monin (59), Demarigny (38) . Il est d'ailleurs à remarquer que les quatre premiers figurent encore sur l'annuaire du téléphone.

Professions représentées

Les professions qui apparaissent dans les actes de mariage sont également d'un grand intérêt et permettent d'établir quelle était la physionomie du Neuffontaines d'avant la Révolution. A côté des professions traditionnelles des paroisses rurales où l'on était laboureur, tisserand ou tailleur d'habits, employeur des nombreux manouvriers qui n'avaient que leurs bras pour richesse, on relève un nombre impressionnant de vigneron, localisés à Chitry, Flez et bien sûr Vignes-le-Bas et Vignes-le-Haut, auxquels viennent se joindre quelques tonneliers. Marlière écrivait au siècle dernier que "les vignes donnent des vins rouges et blancs assez agréables, quoique très légers" (1).

L'artisanat est représenté par un cordonnier, Bergerat (1674); des maréchaux-ferrands, les Billard, les Charlier, Gourlot; des charpentiers, les Perreau; des maçons à partir de 1750, Goujat, Doux, Drouin; et un tailleur de pierre, Doux (1792). Neuffontaines compte plusieurs marchands : Dupart (1682), Cougnot (1698, 1740), Rabigot (1720, 1761), Houdaille (1735), Rocheux (1739), Parent (1740), Gabereau (1760), Clerc (1776), Roumier (1792); un cabaretier, Gabereau (1751); un boulanger Flocard (1747). Le moulin établi sur les étangs est exploité par Perdrix (1674), Rousseau (1706), Foin (1720), Guitton (1738) et Blandin (1770) (2), et un Joachim exerce la profession d'huilier (1774).

Mais l'étude des mariages permet aussi de distinguer ce que l'on appellerait aujourd'hui les professions libérales : deux maîtres chirurgiens à la fin du 17ème siècle, Beuchard et Rocheux, de même qu'un praticien, Mallet, alors qu'en 1762, Rocheux des Tours est qualifié de docteur en médecine. Neuffontaines possède encore ses hommes de Loi, notaires royaux comme Cougnot (1684), Rocheux (1762), Mallet (1772) ou Robert (1791); ou notaires au Duché, comme Baudouin (1682), Rabigot (1719) ou Camusat (1770), à moins que l'on ait besoin des services de l'avocat Perrève (1684). Baudouin est juge de Vignes-le-Haut et Flez (1702), tandis que Maître Guillaume Rabier dont les enfants ont un précepteur (Charles Millien, 1705) assure les fonctions de greffier au

grenier à sel de Vézelay. Nous terminerons enfin cette liste qui se défend d'être exhaustive, en citant le premier Maire de la nouvelle commune, Gabriel Bide, qui unit sa fille en 1790 à Louis Poirier, le recteur d'école, fils d'un marchand de Brinon.

Interdit de l'église

La chronique de Neuffontaines, glanée au travers des registres paroissiaux, s'ouvre par l'interdit qui frappe l'église Notre-Dame : en septembre 1711, un mariage est célébré en "la chapelle Saint-Pierre de Montsabot". Les travaux nécessaires qui, sans doute, ont entraîné cette sanction, ne sont pas d'une grande importance ni d'un coût élevé puisque, dès le 3 janvier suivant, un baptême peut y être célébré.

Le Montsabot : chapelle ou église

L'abbé Pierre Grosjean, desservant de 1708 à 1751, parle en 1711 de la "chapelle" du Mont-Sabot, confirmant ainsi les propos de Marlière (1) d'après lequel "L'ancienne chapelle qui subsiste encore sur le Mont-Sabot, mons abbonis, et qui a été reconstruite en 1670, n'était anciennement qu'un oratoire privé dépendant du château, dont les fondations ont été découvertes en 1826. La chapelle de Mont-Sabot, sous le vocable de Saint Pierre, était autrefois l'église du prieuré de Neuffontaines". E. Chevalier, quant à elle, parle de "l'ancienne collégiale du prieuré de Neuffontaines (sic)" (3)

Eglise ou simple chapelle, le bâtiment souffre des Guerres de Religion : un acte extrait des registres de la paroisse Saint Pierre du Mont-Sabot, sur lequel nous reviendrons plus loin, nous apprend que les fonds baptismaux ont alors été détruits. Les dégâts sont peut-être plus importants, ce qui aurait nécessité la reconstruction dont parle Marlière. En effet, après la reprise de Corbigny par les Huguenots dans la nuit du 28 au 29 janvier 1543, les bandes de Louis de Blosset effectuent, à partir du château de Coulon (4), des raids à travers la région qui se terminent par l'incendie de l'église et du presbytère de Mouron, ainsi que des églises de Gâcogne, Mhère, Ouroux et Dun-les-Places. Plus tard, lorsque les troupes du Duc de Deux-Ponts, Wolfgang de Bavière, font leur jonction avec celles des Huguenots d'Entrains (1569), c'est le tour des églises d'Asquins, Saint-Père, Vézelay, Brèves et de la Chartreuse de Basseville. Nous avons tout lieu de supposer que la ruine de Saint Pierre du Mont-Sabot se situe à l'une de ces deux dates, d'autant plus que selon Marlière, le château du Bouchet (5) servait de prison d'Etat.

La Paroisse du Mont-Sabot

C'est sans doute au début du 18ème siècle que l'église du Mont-Sabot est érigée en annexe de la cure de Neuffontaines, et confiée à un desservant qui, comme nous le verrons, ne doit pas toujours entretenir d'excellents rapports avec le curé. C'est du moins le cas du Père Cordelier André François Millot de Malbranche, maître ès arts de l'Université de Paris, qui dessert la succursale de juillet 1739 à 1753. Il est le seul desservant connu, et l'artisan de la restauration des fonds baptismaux.

"Le treize Du mois Davril de l'année 1743 les fonds baptismaux De st pierre De montsabot ont esté rétablis ayant esté Détruits Dans les guerres par les ennemis De la religion et les pierres transportés hors l'église ce qui a esté attesté véritable et les Dites pières reconnües par Mr l'archidiacre D'autun Dans une visite par luy Dont il a dressé procez verbal : cotté. La bénédiction Des Dits fonds baptismaux s'est faite par moy sousigné en vertu D'un pouvoir De Mr l'abé quarré vicaire général De mons Thomas De lavalette évesque D'autun en Datte Du vingt neuf Septembre 1742 en présence DE Dimanche flandin fab. vigneron de vignes le bas, edme robelin vigneron demeurant au chemin paroisse D'anthien, étienne canet vigneron (barré) tysserand à vigne le bas, pière Le Savre vigneron à vigne Le bas, André Doux Le père macon à Chitry sous mont Sabot, Dimanche rinaux vigneron à chitry sous mont Sabot, De françois nollot estudiant, De Jean mallet, françois mallet estudiants De

vigne Le bas, Ces trois Derniers ont signé avec nous Les autres ont Déclaré ne scavoir signer De ce
interpellé André françois millot De malbranche prestre
Jean mallet Desservant montSabot
françois nolot françois mallet "

Que se passe-t-il entre le Père Millot de Malbranche et le desservant de l'église du bourg ?
Aucune réponse à cette question n'est apportée par les registres de l'une comme de l'autre église.
Après le départ de l'abbé Grosjan, malade, la paroisse est administrée par des Pères Capucins de
Corbigny - le Père Bernard d'Auxonne et le Père Antoine d'Auxonne, ainsi que par Claude Pannetrat,
vicaire de Saizy. C'est alors que l'Evêque d'Autun fait une visite pastorale à Neuffontaines, et prend la
décision de supprimer l'annexe du Mont-Sabot, en y instaurant une vicairie.

En août 1753, le nouveau curé, Philibert Gay, prend ses fonctions et c'est lui qui, par une
annotation portée à la fin du registre de 1752, lève un coin du voile qui enveloppe de son mystère les
rapports qui existèrent entre les deux églises :

" Je soussigné prestre curé de neuffontaines certifie la présente coppie sincère et véritable et
conforme au registre original étant en papier marqué, qui ne m'a esté remis par le père de malbranche
Cordelier dernier desservant de l'annexe de montsabot malgré les réquisitions que ie luy en ay fait
comme aussy les habitants, que le deux septembre dernier par les ordres de monseigneur l'Evesque
d'Autun faisant sa visite dans laditte parroisse de neuffontaines;
fait à neuffontaines le quinze octobre mil sept cent cinquante trois.
Gay, curé de neuffontaines".

Désormais les baptêmes, mariages et sépultures sont célébrés par le curé ou son vicaire dans l'une
ou l'autre des deux églises et, le 6 mai 1783, la petite cloche du Mont-Sabot est bénie par l'abbé Gay,
qui meurt le 9 novembre suivant. Elle a été fondue par les sieurs Alexis Beaudouin et Pierre-François
Cochois et a pour parrain et marraine le sieur François Mallet, notaire royal à Vignes le Haut et
dameiselle Françoise Labot son épouse. Assistent à la bénédiction Louis Buteau, curé de Saizy, et
Jean-Baptiste Pignollet son vicaire, Maître Jean-Baptiste Mallet, frère du parrain, notaire et procureur
fiscal des bailliage et châtellenies de Huban, Asnan et autres lieux, y demeurant, qui signent le registre
avec les fondeurs.

Enfant trouvé

"Ce jourdhuy 3è avril 1725 a été trouvé une fille sur les deux heures après minuit au pied de la
croix qui est proche la maison de François Joffron tisseran sur le chemin croisé allant de
Neuffontaines a Vézelay ou a Bonnesson avec un billet au col marquant qu'elle avoit été baptisée ce
qui a été cause que moy curé soussigné luy avons suppléé les cérémonies de l'Eglise et baptisée sous
condition pour plus grande (certitude); son parin a été François Rabigot, tonnelier, et sa mareine
Jeanne Rabigot tous les deux de ce lieu de Neuffontaine et a la mareine dit ne scavoir signer enquis.
Grosjan."

Remarquons que l'acte ci-dessus ne donne pas le nom de l'enfant. Nous ne savons pas non plus
s'il sera élevé au foyer de François Rabigot qui, en devenant son parrain, s'est engagé à suppléer aux
défaillances des parents.

Sépulture d'un enfant ondoyé à la maison

"Ce jourdhuy 26è janvier 1721 a été inhumé dans le cimetièrre de Neuffontaine un enfant de
dimanche Roumier vigneron à Vignes et de Sébastienne Roumier sa femme, que Jeanne Matefon
femme de Philippe Roumier leur voisine qui a receu led enfant en venant au monde m'a assuré a moy
curé soussigné l'avoir ondoyé présence de sond père sous condition (de) vie, quoy qu'elle n'en ait vu

aucun autre signe sinon que led enfant avoit la bouche et la langue vermeille et qu'il a baillé ce qui luy a fait conjecturer qu'il avoit vie et nous mesme nous sommes vus obligé de l'inhumer en terre Sainte ainsi qu'il la été présence de plusieurs qui ne savent signer.

Grosjan."

Baptême sous condition

"Ce jourdhuy 11è avril 1722 a été baptisée sous condition Jeanne fille de François Perreau, vigneron a Vigne et de Edmée Beaurenaut par moy curé soussigné, attendu que celui qui disoit l'avoir baptisée a dit avoir été si surpris qu'il y a doute si elle avoit été baptisée, assurant qu'il avoit pris seulement un rameau trempé dans l'eau bénite dont il l'avoit aspercée sur le corps, lequel parin a été Simon Perreau son oncle et la mareine Jeanne Arnou tous dud vignes lesquels ont déclaré ne savoir signer.

Grosjan".

Ces trois "faits divers" d'une époque à laquelle le petit peuple était si souvent confronté avec la misère et où la mortalité infantile frappait dans toutes les familles, motre l'importance que l'on accordait à la réception du sacrement de baptême. Il était du devoir de la sage-femme, choisie plus pour ses références religieuses que pour ses compétences "professionnelles", d'ondoyer le nouveau-né si elle pensait qu'il risquait de ne pas vivre longtemps. Mais s'il y avait le moindre doute quant à la validité du sacrement, le prêtre administrait le baptême sous condition, le baptême ne pouvant être reçu qu'une fois. C'est donc le cas pour la petite fille trouvée près de la croix et pour la jeune Jeanne Perreau. Quant au jeune Roumier, mort peu après sa naissance, le fait d'avoir été ondoyé lui permet de bénéficier de la sépulture chrétienne.

Enfant tué par un loup

Les loups ont disparu de notre région et font maintenant partie des légendes : nul n'est besoin de citer ici la légende de la Chèvre et du Loup liée à la butte du Mont-Sabot. On trouve encore quelques arrêtés municipaux au siècle dernier, organisant des battues, mais il semblerait que le dernier loup que l'on ait vu dans la région ait été abattu dans le port de Chaumot au cours de l'hiver 1916-1917, alors que le canon qui grondait à l'Est forçait les animaux sauvages à se replier ailleurs.

L'Almanach du Morvan de 1983 a consacré une longue étude aux loups dans notre région, étude fort bien documentée dans laquelle l'auteur cite Vauban, qui écrivait dans sa "Description Géographique de l'Electon de Vézelay" : "Il y aurait assez de gibier et de venaison. si les loups et les renards dont le pays est plein, ne les diminuaient considérablement..." (6). Or Vauban, seigneur de Neuffontaines (7), savait de quoi il parlait et, même s'il écrivait en 1696, ses observations n'avaient rien perdu de leur actualité lorsque, en 1761, le vicaire consignait dans le registre paroissial la mort affreuse de la jeune Jeanne Madefon. Laissons lui la parole :

" Jeanne Madefon, fille de Jean Madefond manouvrier à Neuffontaines et d'Anne Michot, défunte, ses père et mère, âgée d'environ douze ans a été tuée et dévorée en partie par un animal féroce, le vingt trois May 1761 et inhumée le même jour dans l'église dudit Neuffontaines, en présence de sondit père et de Jean Madefon son grand-père qui ne signent de ce enquis.

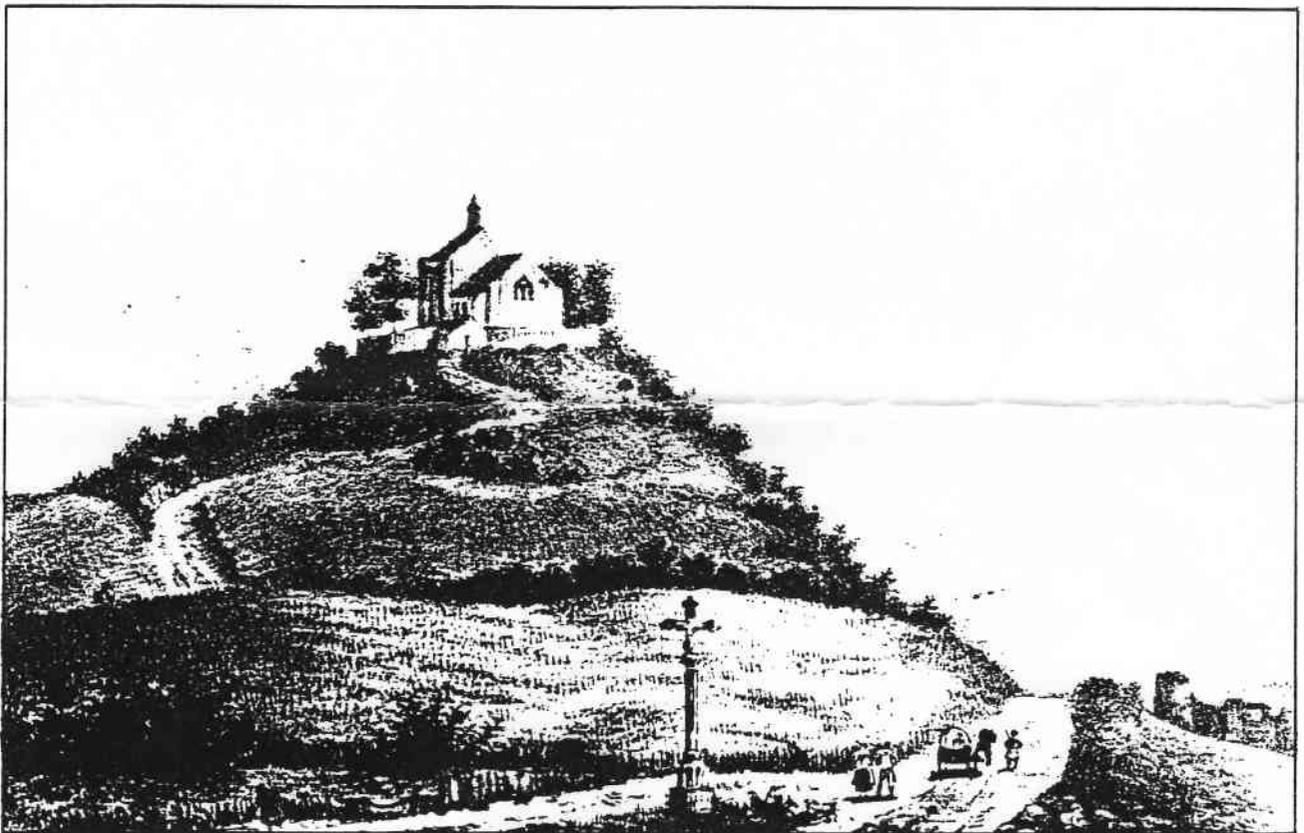
Regnault, vicaire de Neuffontaines"

Il faudrait enfin parler de l'abbé Jacques-François Adelon qui, ayant refusé de prêter le serment de fidélité à la Constitution Civile du Clergé, avait été arrêté et emprisonné à Nevers avant de mourir à son arrivée à l'Hôpital Saint-Louis de Brest, le 30 floréal An II. Mais, compte tenu de l'importance du sujet, cela fera l'objet d'une autre étude.

Notes :

- 1- A.Marlière : Statistique de l'Arrondissement de Clamecy. 1860. Réédition Res Universis Paris 1990. Pages 316 à 318.
- 2- Guitton est le gendre de Foin.
- 3- E.Chevalier : Guide pittoresque dans la Nièvre. 1857. Réédition Res Universis Paris 1993. Page 225
- 4- Aujourd'hui commune de Mouron-sur-Yonne
- 5- Aujourd'hui commune de Nuars.
- 6- L'Almanach du Morvan. 1983. Page 60.
- 7- Vauban, sa vie, son oeuvre. Association des Amis de la Maison Vauban. St-Léger-Vauban. 1984. Page 47.

Jean BARJOT
C.G.H.N.M. N° 33



Montsabot

Lith. de E Bussiere.

IN MEMORIAM

Monsieur l'Abbé Maurice BLIN, curé de Chatillon, frère de Mlle Marie-Thérèse BLIN, secrétaire adjointe du Cercle, vient de disparaître.
Nos sincères condoléances à sa famille.

Nous apprenons également le décès de Mme Jeanne PAYNE-LAFRANCHISE, adhérente et "cousine" de plusieurs membres du Cercle, survenu à Monterey en Australie, où elle demeurait.

